

Charlotte DUBLE
Tatouage et Piercing
« Maléfink Tattoo »
2 Rue de Venise
51100 REIMS
malefinktattoo@gmail.com



Association et Centre de Gestion agréés du Grand Est

AC2GE Contact n° 42

février 2023

Portrait d'adhérent : Une artiste véritablement passionnée

Bonjour à tous,

Très heureux, comme toujours, de vous retrouver pour découvrir ce nouveau portrait que nous allons consacrer aujourd'hui à notre sympathique adhérente, **Charlotte**, dont la profession connaît un essor fulgurant et un engouement qui ne faiblit pas !

« On comptait en France une vingtaine de tatoueurs dans les années 1980, ce nombre a rapidement augmenté puis explosé. Plus de 300 studios étaient recensés en 1997 alors qu'aujourd'hui ce sont 15 000 professionnels qui exercent le tatouage comme activité principale ! Omniprésent dans les médias, parfois qualifié de mode, le tatouage est pourtant loin d'être un phénomène récent. Son histoire universelle, ancestrale et à la fois contemporaine, révèle en revanche une popularité considérable depuis la fin du 20ème siècle. A la croisée de l'imaginaire et du symbolique, le tatouage a marqué toutes les cultures du monde, des Celtes aux Japonais en passant par les Egyptiens et les Polynésiens. Et les hommes de la préhistoire ne se marquaient-ils pas déjà le corps !

Véritable phénomène de société depuis le début du 21ème siècle, le tatouage est aujourd'hui un art apprécié et reconnu de tous. Le nombre de tatoués, de tatoueurs et d'événements ne cesse d'augmenter » (Source : Syndicat National des Artistes Tatoueurs)

Pour preuve les nombreux salons qui se déroulent toute l'année dans tout l'hexagone dont le « Tattoo Planetarium », la plus importante convention de tatouage en France qui s'est tenue à La Villette à Paris début novembre dernier et qui mettait en lumière plus de 400 artistes tatoueurs/tatoueuses venus du monde entier !



C'est dans la joie et la bonne humeur que nos talentueuses « Drôles de Dames », Charlotte, Camille et Céline nous accueillent tout sourire rue de Venise au salon **Maléfink Tattoo**. Mais, où est Charlie nous direz-vous ? Ne le cherchez pas car c'est une aventure exclusivement féminine que nous allons vous raconter ! Allez, c'est parti et ça va piquer ... un peu !

Après avoir écouté attentivement et avec bienveillance votre souhait, en avoir étudié la faisabilité (en tenant compte de la partie du corps à tatouer, du relief, de la qualité et de la couleur de peau), vous avoir communiqué toutes les informations nécessaires (douleurs, risques d'infection, temps de cicatrisation...) Charlotte, équipée de gants, de lunettes et d'un masque, est prête à décorer votre corps en perforant la couche superficielle avec un dermographe (machine électrique reliée à une aiguille qui insère des pigments colorés sous la peau). Elle va bien entendu se plier aux règles d'hygiène très strictes qui encadrent ce métier : encres et achats d'aiguilles déjà stérilisées à usage unique.

Alors, en noir et blanc ou en couleurs, très élaboré ou minimaliste, décoratif, symbolique, ethnique, sur la jambe, sur le bras ou ailleurs ... qu'allez- vous choisir ?

T.S.V.P.





L'acte de tatouer exige un grand talent artistique, ce dont elle était bien sûr dotée et nécessite un savoir-faire qu'elle a acquis par un apprentissage patient auprès d'un professionnel déjà expérimenté et un perfectionnement continu. A défaut d'être officiellement reconnu comme un artiste, le tatoueur est, en France, un prestataire de services, assimilé à une profession libérale, dont l'exercice de la profession est soumis à réglementation (formation à l'hygiène dans un organisme réglementé, déclaration de l'activité en préfecture, exercice dans des locaux normalisés avec une salle exclusivement dédiée aux tatouages....) Sachez que notre rayonnante tatoueuse, selon votre crainte ou votre embarras, n'hésitera pas à vous déconseiller de vous faire faire un tatouage que vous pourriez regretter car la décision de se faire injecter de l'encre sous la peau est loin d'être anodine et ne doit donc pas être prise sur un coup de tête, même

s'il est tout à fait possible ensuite de solliciter un professionnel médical pour effectuer un détatouage ! Néanmoins, la procédure de retrait du tatouage est souvent longue et onéreuse. Cela dépend de la taille du motif, de la couleur des pigments, de sa profondeur, du nombre de couches d'encre et de la qualité de l'encre, mais aussi de la zone du corps concernée et de la pigmentation de la peau, tout comme en dépend aussi le nombre de séances au laser qui seront nécessaires : **Q Switched nanoseconde** qui nécessite une cicatrisation complète avant chaque acte, ou **Laser picoseconde**, technologie de dernière génération qui permet de réaliser une séance par mois.

Mais quid des encres ? **Noir, rouge, bleu, vert, jaune** ... ces couleurs de base et leurs variantes seraient parmi les plus utilisées traditionnellement dans l'art du tatouage, les tatouages bleus et verts étant plus difficiles à faire partir que les rouges ou noirs ! Soulignons que les encres de tatouage sont des produits complexes composés notamment de pigments insolubles, de substances liquides contenant un liant, un solvant, des additifs visant à stabiliser les pigments et des conservateurs destinés à prévenir la contamination du produit. On est donc plus dans le domaine de la chimie que de l'art ! A ce propos, sachez que dans l'Union Européenne, ces encres font l'objet

d'une attention toute particulière pour la santé humaine comme pour l'environnement.

Et le piercing alors ? C'est lui aussi un véritable phénomène de mode, art ancestral qui n'a pas de frontière et qui s'est largement répandu dans notre monde moderne. Contrairement au tatouage, le piercing


est plus éphémère. Généralement, lorsque le bijou est retiré, la peau cicatrise pour venir reboucher le trou, sauf bien sûr si l'orifice du piercing est trop grand ! Les matières utilisées pour les piercings sont très variées : métal (acier chirurgical ou titane), plastique, pierre, verre ... Là aussi des précautions sont à prendre impérativement car on s'expose à des risques d'infections ou d'allergies. C'est pourquoi Charlotte veille encore et toujours à respecter très scrupuleusement toutes les règles d'hygiène : lavage des mains, désinfection de la peau et des piercings, d'autant plus si la zone à percer est fragile, comme les muqueuses, le nez ou le nombril. Plus besoin donc d'être un gitan ou un pirate, un punk ou un hard rocker, l'image du tatoué rebelle a bel et bien volé en éclats, ce phénomène de mode s'est banalisé et est même devenu très tendance ! On voit désormais des professeurs, des banquiers, des chefs d'entreprise tatoués avec d'ailleurs une majorité de femmes : 20 % d'entre elles sont tatouées contre 16 % des hommes (*Sondage Ifop 2018*).

L'avis du Petit Futé sur MALÉFINK



Dans la Cité des Sacres, les tatouuses se comptent malheureusement sur les doigts d'une main. Eh bien, si vous voulez vous faire tatouer par une experte qui vous proposera autre chose que des têtes de mort ou des symboles Maori, foncez dans ce nouveau paradis du tatouage localisé au début de la rue de Venise. Vous aurez ainsi l'occasion de faire connaissance avec la maîtresse des lieux, dont les motifs girly et légers (dont elles est spécialiste !) devraient rapidement conquérir le tout-Reims. La boutique est joliment décorée, spacieuse et très propre. Même les plus réfractaires devraient finalement avoir envie de céder...

Félicien Mézeray, marchand de tableau : *Qu'est-ce qu'il a dans l'dos ?*
 M. Dubois, le peintre : *Un tatouage.*
 Félicien Mézeray : *On dirait une reproduction d'un Modigliani.*
 Legrain, ancien légionnaire bougon et coléreux :
Est ce que j'ai une tête à avoir une reproduction ?



Film *Le Tatoué* (1968)

Qu'il s'agisse d'encre votre peau ou de la percer, découvrez tout le savoir-faire de cette jeune femme et de ses acolytes qui sauront mettre leur talent et leur passion au service de votre future réalisation, elles seront dignes de votre confiance et très certainement, nous l'espérons, à la hauteur de vos attentes !

- <https://m.facebook.com/malefinktattoo/>
 - <https://fr-fr.facebook.com/people/Camille-Jadot/100063672153558/>
 - <https://www.facebook.com/Celinequerotattoo/>
- Vous allez voir, il y en a vraiment pour tous les styles !



Nous leur adressons nos meilleurs vœux de réussite pour la poursuite de cette activité hors du commun et leur souhaitons tout le succès qu'elles méritent. Merci à vous pour l'attention que vous avez portée à ce portrait. Bien cordialement.

Le saviez-vous ?

Droit d'auteur : En France, le tatoueur créatif peut faire valoir ses droits d'auteur, en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle. La personne tatouée ne peut, du seul fait de porter le tatouage sur son corps, l'exploiter sans l'autorisation du tatoueur/auteur.
Tatouage à domicile : Sachez que tatouer en déplacement au domicile du client est interdit par la loi française.
Interdit aux mineurs : Avant d'exécuter un tatouage ou un piercing, le tatoueur doit exiger de voir les papiers d'identité de ses clients pour vérifier qu'ils sont bien majeurs. Si ce n'est pas le cas, il demandera une autorisation des parents.



Siège social :
 16 rue Gabriel Voisin - 51100 Reims
 03.26.47.96.24
Bureau secondaire :
 15 av. Becquerel - 51000 Châlons-en-Champagne
 03.26.64.12.95
 ac2ge@ac2ge.fr - www.ac2ge.fr